

L'Etat
L'État selon Carl Schmitt

Jean-François Robinet

Philopsis : Revue numérique
<https://philopsis.fr>

Les articles publiés sur Philopsis sont protégés par le droit d'auteur. Toute reproduction intégrale ou partielle doit faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès des éditeurs et des auteurs. Vous pouvez citer librement cet article en en mentionnant l'auteur et la provenance.

Ceci est un extrait, retrouvez nos documents complets sur philopsis.fr

Carl Schmitt a mauvaise réputation. Sa critique systématique du libéralisme, son apologie de l'Etat autoritaire, son adhésion au nazisme en mars 1933, son antisémitisme récurrent, l'ont classé du côté des auteurs maudits. Certains disent qu'on a affaire à un idéologue et qu'il ne peut être étudié qu'à titre de document de l'histoire.

Il ne s'agit nullement de nier ou d'atténuer les orientations radicales et les options historiques condamnables de notre auteur. Toutefois nous ne pouvons suivre ceux qui veulent le réduire à un symptôme de l'histoire. Il faut bien admettre que Carl Schmitt est un véritable auteur et pas seulement un idéologue, à la manière de Rosenberg. Il a composé une *œuvre* substantielle dans laquelle il pose les questions fondamentales du politique : Qu'est-ce que l'Etat ? Qu'est-ce que la souveraineté ? Qu'est-ce que la démocratie ? Qu'est-ce que la loi ? Quel est le rapport entre le droit et la force ? Comment maîtriser la violence guerrière ? Quel est le destin des peuples dans l'histoire ? Et pour répondre à ces questions il a élaboré un certain nombre de concepts qui sont devenus des outils communs de l'analyse politique : décisionnisme, état d'exception, désignation de l'ennemi, dictature commissariale et souveraine, identité et représentation, prime du pouvoir légal, compromis dilatoire, légalité et légitimité,

puissance indirecte, grand espace, théologie politique, etc. Nombreux sont ceux qui ont pensé à l'occasion de Carl Schmitt et ont discuté avec lui en le prenant au sérieux¹.

Il semble vain de nous mettre en garde contre Carl Schmitt comme si c'était le diable². Nous ne vivons plus dans la même conjoncture historique. Notre temps est marqué par deux dates : 1945, où les fascismes ont perdu la guerre et ont été condamnés par l'ensemble des pays civilisés ; 1989, date de la chute du mur de Berlin qui consacre l'effondrement du communisme soviétique et la fin de l'hostilité de la Russie à certaines valeurs « occidentales » : l'économie de marché et le pluralisme politique. L'histoire tourmentée que Carl Schmitt a connue, n'est plus la nôtre.

Pour comprendre Carl Schmitt il faut partir de l'histoire qu'il a vécue et affrontée, histoire où il a fait des choix qu'il faut comprendre, ce qui ne veut pas dire pardonner ! Nous analyserons ensuite quatre thèses sur l'Etat qui forment cohérence : la transcendance de l'Etat par rapport à la société, la définition de l'Etat comme instance politique de décision, les formes de souveraineté, sa conception de l'empire dans les rapports internationaux. Enfin nous proposerons quelques éléments de discussion critique.

I. Carl Schmitt et l'histoire

Il nous faut d'abord tracer le parcours intellectuel de notre auteur à partir de sa vie et de son contexte historique.

Carl Schmitt naît en 1888 à Plettenberg dans le Sauerland, une petite ville à une soixantaine de kilomètres à l'Est de Cologne. Il fait partie d'une famille nombreuse. Son père occupe un emploi modeste. Après des études brillantes au lycée, il se dirige vers des études de droit, d'abord à Berlin, puis à Munich, enfin à Strasbourg. Son premier ouvrage marquant est *La Valeur de l'Etat et la signification de l'individu*³ qu'il écrit à vingt-six ans. Dans cet ouvrage il donne la tonalité fondamentale de sa pensée. Il prend le contrepied de l'esprit du temps, l'individualisme. Il explique que le sujet réel n'est pas l'individu, mais la communauté. Le droit définit un ordre normatif qui existe indépendamment de la facticité et de la force. L'Etat se définit de manière subordonnée comme le pouvoir qui réalise le droit. Enfin l'individu est essentiellement fonctionnaire de l'Etat. Il acquiert son autonomie et sa dignité par sa participation aux lois de l'Etat. Et là Carl Schmitt fait référence à la *République* de Platon. « Chaque valeur, qui est associée aux individus, réside dans le dévouement à la sphère supra-individuelle de la légalité (...) L'Etat n'est pas une construction des hommes, au contraire il fait de chaque homme une construction. Cette grande organisation suprapersonnelle n'est pas l'œuvre d'individus (...). L'Etat saisit l'individu et l'insère dans son propre mouvement »⁴.

En 1914 il se déclare volontaire pour l'armée, où il est intégré en 1915. Déclaré non apte à aller sur le front il fait son service militaire à Munich dans les bureaux où il est chargé de surveiller la presse et la propagande. Il vit à Munich l'époque fort troublée de la fin de la guerre, la révolution communiste qui se développe dans toutes les grandes villes en imitation avec ce qui s'est passé en Russie en 1917. Cette période d'anarchie et de menace communiste va le marquer définitivement.

Après ses travaux de thèse universitaire Carl Schmitt se montre particulièrement productif. Il publie un livre presque tous les ans : en 1919 *Romantisme politique*, en 1921 *La Dictature. Des débuts de l'idée moderne de la souveraineté à la lutte prolétarienne des classes*⁵,

1 Citons entre autres (dans l'ordre chronologique) : Léo Strauss, Karl Löwith, Alexandre Kojève, Friedrich A. Hayek, Raymond Aron, Hans Blumenberg, Jean-François Kervégan, Jacques Derrida...

2 Cf. *Le Débat*, n° 131, sept-oct. 2004 « Y a-t-il un bon usage de Carl Schmitt ? » avec des articles de Catherine Colliot-Thélène, Giuseppe Duso, Jean-François Kervégan et Philippe Raynaud.

3 *Der Wert des Staates und die Bedeutung des Einzelnen*, 1914 ; trad. fr. Sandrine Baume, Genève, Droz, 2003.

4 *Ibid.*, p. 131-132.

en 1922 *Théologie politique. Quatre chapitres sur la souveraineté*⁶, en 1923 *La Situation du parlementarisme actuel dans l'histoire de l'esprit*⁷, en 1925 *Catholicisme romain et forme politique*. Dans cette production impressionnante deux livres sont déterminants : *Théorie de la constitution* publié en 1928⁸, livre de facture universitaire sur le droit constitutionnel, et *La Notion de politique* en 1932⁹, livre dense, de facture pamphlétaire.

Lorsque la crise économique frappe l'Allemagne en 1929 la grande coalition des socialistes et du Centre se brise devant le problème de l'indemnisation du chômage. Les partis extrémistes le parti national-socialiste et le parti communiste, augmentent leur audience. Le nouveau chancelier Heinrich Brüning ne pouvant plus bénéficier d'une majorité au parlement, amorce l'orientation présidentialiste de la constitution et gouverne par décret-loi en s'appuyant sur l'article 48 de la constitution. Le travail parlementaire devient impossible. Voici comment le président du Reichstag, Paul Löbe, décrit la situation.

Durant quelques années, les travaux du Reichstag peuvent se dérouler dans l'ordre. Mais la tempête se déchaîne de plus belle lorsque le peuple allemand élit en 1930, 107 nationaux-socialistes et 77 communistes à l'assemblée du Reichstag et que 40 nationaux-allemands adeptes de Hügenberg s'accordent pour patronner les nazis. L'extrême droite et l'extrême gauche se donnent la réplique, appuient réciproquement leurs motions d'obstruction, accompagnent de leurs applaudissements frénétiques le concert d'invectives de leurs antipodes et s'efforcent de paralyser le parlement et le gouvernement au moyen de motions stupides et démagogiques... Le tapage de la rue et l'hypocrisie empêchent peu à peu le parlement de travailler normalement. L'activité parlementaire ordonnée faisant défaut, c'est l'heure des lois des pleins pouvoirs (expédient fort dangereux lorsqu'il s'agit de faire face à des situations intenable - , car après les lois de pleins pouvoirs, c'est l'état d'urgence, après l'état d'urgence, la dictature et tout ce qui s'ensuit. Cette progression, qui a été celle du parlementarisme allemand, doit rester présente à l'esprit de tous ceux qui sont associés aujourd'hui aux décisions politiques.¹⁰

Durant cette période Carl Schmitt justifie l'orientation présidentialiste du régime et la restriction du pouvoir du parlement. Il a peur, comme beaucoup d'Allemands, d'une guerre civile, c'est pourquoi il soutient dans les antichambres du pouvoir l'idée d'une dictature présidentielle provisoire en luttant contre les partis extrémistes.

Le 30 janvier 1933 Hindenburg nomme Hitler chancelier.

Ceci est un extrait, retrouvez nos documents complets sur philopsis.fr

5 *Die Diktatur. Von den Anfängen des modernen Souveränitätsgedankens bis zum proletarischen Klassenkampf*, Munich-Leipzig, Duncker & Humblot, 1921 ; trad. fr., Paris, éd. du Seuil, 2000. Cité dans le texte D.

6 *Politische Theologie. Vier Kapitel zur Lehre von der Souveränität*, 1924 ; tr. fr. Jean-Louis Schlegel, Paris, Gallimard, 1988. Cité dans le texte TP.

7 *Die geistesgeschichtliche Lage des heutigen Parlamentarismus*, Munich-Leipzig, Duncker & Humblot, 1923 ; trad. fr. Jean-Louis Schlegel, *Parlementarisme et démocratie*, Paris, Le Seuil, 1988. Cité dans le texte PD.

8 *Verfassungslehre*, Munich-Leipzig, 1928 ; trad. fr. Lilyane Deroche, Paris, PUF, 1993. Cité dans le texte TC.

9 *Der Begriff des Politischen*, 2^e éd. augmentée, Munich-Leipzig, Duncker & Humblot, 1932 ; trad. fr. Marie-Louise Steinhauser, Paris, Calmann-Lévy, 1972. Cité dans le texte NP.

10 Paul Löbe, *Der Weg war lang. Lebenserinnerungen*, Berlin, éd. Arani, 1954, p. 198 ss.